

**LES CANDIDATURES DOIVENT ÊTRE SOUMISES VIA LE VETERINARY INTERNSHIP AND RESIDENCY MATCHING PROGRAM (VIRMP) AVANT LE 5 JANVIER 2026 À 9 :00PM.**

**CONCENTRATION : NEUROLOGIE ET NEUROCHIRURGIE**

**NOMBRE DE POSTES DISPONIBLES : 1**

**DESCRIPTION :**

La résidence est un programme de 2e cycle plein temps s'échelonnant sur **3 ans** (36 mois). Ce programme comprend 108 crédits, principalement sous forme de stages, et conduisant à un diplôme d'études spécialisées (D.É.S.) en sciences cliniques vétérinaires. La formation comporte une formation intensive en clinique avec la majorité des stages dans la concentration choisie. D'autres stages s'effectuent dans diverses spécialités afin de rencontrer les exigences de formation des organismes professionnels reconnus (*American College of Veterinary Internal Medicine – Neurology*). Les tâches du résident ou de la résidente pendant son programme seront :

- participer aux examens et procédures des animaux admis en externe, en urgence et des patients hospitalisés;
- faire des rotations pour les gardes d'urgence chirurgicale (un tiers de l'année = 17-18 semaines/année, y compris les fins de semaine et compléter un projet de recherche clinique pour lequel il existe des possibilités de subvention;
- contribuer à la supervision quotidienne des étudiantes et des étudiants stagiaires du service de neurologie;
- participer à des travaux pratiques offerts aux étudiantes et étudiants de 1<sup>er</sup> cycle;
- participer au service de garde de première ligne dont la fréquence s'établit à une garde toutes les trois semaines, en plus du tiers des jours fériés.

La résidente ou le résident aura droit à trois (3) semaines de vacances annuelles établies par la direction du programme et le secteur en fonction des besoins. Si la résidente ou le résident n'est pas de garde, elle ou il bénéficiera des mêmes jours fériés que le personnel enseignant. Toute activité de pratique hors programme doit être déclarée à la direction du programme et au vice-doyen aux affaires cliniques et à la formation professionnelle afin d'éviter tout conflit d'intérêt. Après un an, à la demande de la résidente ou du résident et à la satisfaction de son comité conseil, elle ou il pourra s'inscrire à un programme de maîtrise ou de Ph.D.

**PRÉALABLES :**

- Détenir un diplôme de docteur en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un diplôme jugé équivalent
- Avoir complété récemment un internat ou posséder une expérience équivalente
- Obtenir le droit de pratique de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec avant de débuter le programme
- Connaissance suffisante de la langue française

**FRAIS DE SCOLARITÉ (Les montants sont affichés en devise canadienne): <https://admission.umontreal.ca/programmes/des-en-sciences-cliniques-veterinaires-1/#couts-et-aide-financiere>**

**RÉMUNÉRATION :**

- 27 000 \$ /première année
- 29 000 \$ /deuxième année\*
- 31 000 \$ /troisième année\*

À ces montants s'ajoutent une somme de 1 782 \$ pour la première année, de 1 914 \$ pour la deuxième année et de 2 046 \$ pour la troisième année (3,6 % pour le paiement des jours fériés et de 3 % pour les avantages sociaux).

Une cotisation de 2 % du salaire brut sera perçue pour la cotisation syndicale. Le salaire et les conditions suivront les ententes prévues à la convention collective. Veuillez prendre note que selon la spécialité, des frais afférents au Collège de spécialité peuvent également être demandés.

\*La poursuite pour une deuxième et troisième année dépend de la satisfaction mutuelle de la résidente ou du résident et de la Faculté.

La résidente ou le résident dispose d'un montant total de 3 200 \$ pour ses années de formation. Ce montant alloué peut couvrir la participation à des congrès et pour l'achat de livres en direct avec la discipline (*montant maximal de 500 \$*).

La résidente ou le résident participe au service de garde les soirs, fins de semaine et jours fériés, selon les besoins et l'horaire établi par le service, sans toutefois excéder 17,3 semaines de garde sur une période de 12 mois. Cette contribution au service de garde s'accompagne d'une rémunération additionnelle maximale de 5 190 \$ /année.

**DÉBUT ET FIN DU PROGRAMME:** 8 juillet 2026 au 9 juillet 2029

**POUR POSTULER :**

Les candidatures doivent être soumises via le Veterinary Internship and Residency Matching Program avant le 5 janvier 2026. Se référer au site internet pour plus de détails et compléter l'inscription : <https://www.virmp.org>

Si vous appliquez seulement à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal, vous pouvez soumettre vos documents en français.

**LA DIVULGATION DU CHOIX DES PERSONNES SÉLECTIONNÉES :**

Les résultats du match seront disponibles sur le site internet du VIRMP le **2 mars 2026**.

Seule la personne sélectionnée devra compléter sa demande d'admission (frais de 102\$ CA) auprès de l'Université de Montréal.